



NUMÉRO 2506-1268

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 3 juin 2025 à 19h53, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2506-1268-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2506-1268-4

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

2506-1268-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'approuver les dépenses du mois de mai 2025 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 66 057,33 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel des travaux en cours réalisés par le responsable de la voirie municipale.

7. Faits saillants du rapport financier

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2024, préparé par la firme *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et présenté par monsieur Michaël Bellemare, nous

indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 1 108 073 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 1 185 143 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 118 069 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2024 sont de 546 363 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et signé en date du 11 mars 2025 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

8. Entente intermunicipale – Suivi des discussions avec la Ville Saint-Joseph

ATTENDU que les membres des conseils municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se sont réunis le 3 juin 2025 afin de discuter du renouvellement de l'entente intermunicipale actuelle ;

ATTENDU qu'il a été convenu, lors de cette rencontre, de segmenter l'entente actuelle en trois ententes distinctes, soit :

- une entente relative aux services incendie et à la sécurité civile,
- une entente relative à la bibliothèque,
- une entente relative aux loisirs ;

ATTENDU que l'entente relative aux services incendie et à la sécurité civile sera en vigueur du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 ;

ATTENDU que les ententes relatives à la bibliothèque et aux loisirs seront en vigueur du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

ATTENDU que la méthode de répartition des coûts pour le service incendie et la bibliothèque demeurera la même que celle stipulée dans la précédente entente ;

ATTENDU que le montant convenu à des fins de participation aux services de loisirs est établi à 25 000 \$ annuellement, et ce, tout en maintenant les privilèges citoyens pour les résidents de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il est convenu que chacune des ententes prévoira la formation d'un comité d'entente intermunicipale, composé de deux élus et du directeur municipal de chaque municipalité ;

202506-1268-8

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les trois ententes intermunicipales avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, telles que convenues lors de la rencontre du 3 juin 2025 ;

QUE copie des ententes signées soit transmise aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour ratification et suivis appropriés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. État du F-150

ATTENDU QUE le responsable de la voirie municipale a fait évaluer le véhicule F-150 à la suite d'un bris ;

ATTENDU QUE qu'il y a deux mises à niveau à faire sur ce véhicule afin qu'il soit en bon état de marche ;

2506-1268-9

PAR CONSÉQUENT, est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que les membres du Conseil autorisent d'effectuer les deux mises à niveau présentés ;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Luminaires au site du moulin des fermes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à plusieurs demandes de soumissions en vue de l'installation de lampadaires dans le Parc du Moulin des Fermes ;

ATTENDU QUE deux modèles de lampadaires ont été identifiés comme étant possibles pour répondre aux besoins du projet ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées en fonction des critères établis, notamment les coûts, la qualité et l'adéquation avec le site ;

2506-1268-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu ;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, et ce, en lien avec le modèle de lampadaire jugé approprié parmi les deux options présentées, soit celle avec des lampadaires de seize et vingt pieds de hauteur ;

QUE le contrat pour l'installation des lampadaires au Parc du Moulin des Fermes soit octroyé à ce soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Vacances du personnel administratif

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle sera en vacances du 29 juin au 12 juillet inclusivement ainsi que du 11 au 24 septembre inclusivement. Le bureau ne sera pas fermé, car la directrice adjointe assura les heures d'ouverture lors de l'absence de madame Marie-Josée Mathieu.

12. Rapport des comités

Mesdames Joanie Roy et Mélanies Roy font un résumé de leur soirée femmes élues qui avait lieu à Scott le 20 mai dernier.

Les membres du comité d'aménagement mentionnent qu'ils ont eu une réunion le 3 juin avec l'inspecteur en bâtiment et pendant cette rencontre plusieurs questions lui ont été soumises, le comité est donc en attente des réponses à ses questions.

Le comité du Moulin des Fermes s'est réuni le 29 mai dernier afin d'avancer le projet de réalisation d'une vidéo comprenant des entrevues à caractère historique. Une prochaine rencontre importante avec les responsables du tournage et l'historien est prévu le 9 juin prochain.

13. Rapport du maire

Le maire tient à souligner le franc succès de l'inauguration de la terrasse du Seigneur de la Gorgendière, tenue le 15 mai dernier. Cette activité a permis de rassembler plusieurs citoyens et partenaires autour d'un projet structurant qui met en valeur notre patrimoine local tout en bonifiant l'offre d'infrastructure récréative de la municipalité.

Par ailleurs, le maire fait état de la rencontre intermunicipale tenue avec les représentants de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce le 3 juin dernier. Il souligne que les échanges ont été cordiaux, constructifs et marqués par une volonté commune de renforcer la collaboration entre les deux municipalités.

14. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2506-1268-14a

a) Offre de services pour le déneigement des glissières

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu par courriel l'offre de service de Spécialité SG pour la saison de déneigement 2025-2026;

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu :

QUE l'offre de déneigement des glissières de sécurité pour la saison 2025-2026 soit réalisée par Spécialité SG, monsieur Sylvain Gilbert, au coût de 200 \$ de l'heure.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Varia

a) Soirée Femmes en politique

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la soirée femmes élues, madame Mélanie Roy a été invitée à parler de son expérience d'élues lors de l'événement *5 à 7 Femmes et politique municipale : Un pas de plus vers l'égalité* le 4 juin à St-Victor ;

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité rembourse les frais de déplacement de madame Mélanie Roy pour cet événement de représentation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Classique de golf

Monsieur Christian Roy mentionne son incapacité à se présenter à la Classique de Golf de Beauce-Centre Économique ce jeudi 5 juin. Plusieurs propositions sont émises sans conclusion officielle.

c) Niveau de l'eau de la rivière Chaudière

Monsieur Sylvain Lambert mentionne son inquiétude face au niveau de la rivière Chaudière, car lors des derniers jours, l'eau a débordé dans les champs alors qu'il n'a presque pas mouillé sur notre territoire. Il a des questions en lien avec la gestion des barrages à savoir s'ils effectuent leur travail de bassin de rétention tel que prévu lors de la conception de ceux-ci. Des demandes d'information seront envoyées à qui de droit.

d) Peinture du piano

Madame Mélanie Roy propose de faire la peinture du piano avec un concept de « Laisser sa trace ». Elle mentionne qu'elle effectuera les travaux de façon bénévole.

e) Panier de basketball

Il est discuté d'effectuer l'installation du panier de basketball au Moulin des Fermes afin qu'il soit bien fixé au sol.

16. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

17. Levée de l'assemblée

2506-1268-17

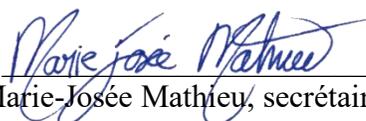
À 22h13, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jeannot Roy, maire



Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière